
TORONTO – Le groupe des droits et responsabilités des registrants
Mardi, 16 octobre 2012 – 16:00 à 17:00
ICANN - Toronto, Canada

GISELLA GRUBER: Mesdames et Messieurs, nous allons commencer la prochaine séance, les trois...les responsabilités des registrants, groupe de travail At-Large sur les droits et responsabilités des registrants. Holly Raiche est directrice de séance, présidente de séance. Veuillez s'il vous plaît indiquer vos noms, lorsque vous vous exprimez. Je donne la parole à Holly, sans plus attendre.

HOLLY RAICHE: Nous avons donc plusieurs points à couvrir. La raison pour la formation du GNSO, du groupe de travail GNSO est pour des négociations. On peut dire maintenant, « terminées les négociations ».

Nous avons Carlton qui nous dit non. Je ne sais pas si je vais lui donner la parole parce qu'il y a beaucoup de problèmes qui ont été soulevés par ce groupe de travail. C'est dans le rapport final. Si vous avez du mal à dormir ce soir, vous pouvez le lire ; ça fait 138 pages. On va vous envoyer un lien hypertext. J'ai mis donc la présentation PowerPoint qui va apparaître à l'écran: les résultats des deux équipes, une charte qui n'a pas été acceptée. Et il y a des questions néanmoins à traiter. À l'avenir nous pourrions utiliser certains de ces éléments et poursuivre ce groupe de travail.

Il y avait beaucoup de problèmes que nous avons identifiés et qui n'étaient pas tous le sujet des négociations RAA. Donc il y avait beaucoup de travail à faire ; à l'avenir, il y en aura encore en ce qui



concerne les négociations de RAA. Et c'est vraiment un objectif à long terme, je crois. Je crois que l'objectif à court terme c'est travailler dans ce sens ou bien travailler dans le sens que vient nous indiquer Carlton, qui aura la parole prochainement. Et hier nous avons des conversations avec le groupe Conformité et il est devenu très clair que le RAA...l'accord de RAA ne prend pas en compte les pénalités pour les bureaux d'enregistrement qui donnent des noms de registrants qui sont faux, qui ont beaucoup d'erreurs. Il ne semble pas qu'il ait de pénalités pour cela. Donc Garth en a parlé. Ce que nous avons, c'est que plusieurs d'entre nous ont levé le sourcil et ont dit qu'il est temps d'écrire au conseil d'administration pour indiquer que l'on travaille des améliorations de l'accord RAA. Mais je crois qu'il est important de faire passer ce message aux bureaux d'enregistrement qui se livrent à des activités quasiment criminelles. Donc, peut-être qu'il y a des besoins de radiation à certains niveaux. Il faut que l'on fasse quelque chose. On peut être très élégant, on peut être plus ou moins diplomate. Mais est-ce que nous voulons parler de ce problème que nous avons identifié hier ou s'intéresser aux documents de négociations tels qu'ils sont en l'état? Carlton...avec Carlton, nous avons pris des notes, nous avons effectué un rapport sur tout ce que nous savons. Nous avons quelques idées sur ce qui se fait, mais on n'a pas eu accès à toutes les informations. Donc, nous devons faire ce choix. Donc, est-ce que Garth, je me suis bien exprimée clairement?

GARTH BRUEN:

Oui, mais j'aimerais ajouter quelques points supplémentaires.



Et on ne sait pas ce que seront les nouvelles lignes de conduite. Les registrants n'ont que très peu de recours. Donc, on a parlé de crime parfois, ça peut être également un problème tout simplement pour les consommateurs qui ne savent pas véritablement quelles sont les règles.

HOLLY RAICHE:

Oui. Ceci dit, j'aimerais maintenant poser deux questions. La première: Est-ce que vous voulez poursuivre, dans ce groupe de travail, poursuivre à partir de ce qui a été fait par le groupe GNSO, continuer à identifier les problèmes avec le contrat RAA et essayer d'améliorer ces problèmes, qui...dont on ne vous parle pas toujours en ce qui concerne les négociations qui sont en cours?

Le RAA donc a des clauses de conformité, mais il n'y a pas de code de pratique au sein de cet accord. Donc, est-ce qu'il faut que nous déclarions, « Voilà ce que devraient faire, dans le cadre de bonnes pratiques, nos bureaux d'enregistrement », ce qui devrait être obligatoire ou pas. Il y a d'autres problèmes qui se posent et il y a 20 pages de problèmes. Donc je suis sûre qu'on pourrait en parler pendant longtemps. Est-ce que vous voulez continuer avec les mêmes termes de référence ou pas? C'est la première question que j'aurais posée.

CINTRA SOOKNANAN:

Oui, bonjour Holly. Oui, tout d'abord j'aimerais vous souhaiter la bienvenue comme présidente de ce groupe. Et je crois que ce groupe de travail est tout à fait pertinent. Et je crois également que nous définissons les prochaines étapes. Comme je vous l'ai dit, je serais très



heureux de poursuivre ce travail. Il y a beaucoup de textes à lire, de documents à prendre en compte en ce qui concerne les négociations. Je serais prêt à produire une analyse à ce sujet. Oui, moi je veux dire que c'est...ce qui est tout à fait bienvenu.

HOLLY RAICHE:

Je crois qu'il faut travailler avec quelqu'un d'autre qui pourrait travailler avec madame. Il s'agit d'étudier les suggestions du rapport final sur le RAA que nous avons effectué. Il y a bien un lien qui vous envoie ce rapport. Et documenter également les mises à jour par rapport aux négociations qui se poursuivent. Il y a d'autres documents à prendre en compte, d'autres spécifications et clauses. Si vous allez sur le site web vous allez les trouver. Il y a cinq ou six documents qui existent. C'est beaucoup de travail et ce que je suggérerais, c'est que ce soit une tâche qui nous mènera vers d'autres travaux à effectuer. Donc je donne la parole à Evan.

EVAN LEIBOVITCH:

Oui, c'est Evan Leibovitch. Oui, elle vous parlait Holly de quelque chose qui doit être poursuivi pour une raison très simple. Nous avons un mandat différent à l'ICANN et au GNSO. Nous avons le droit et l'obligation de poursuivre notre travail et de ne pas être limité par le GNSO. On doit aller encore plus loin. Par exemple, il y a le problème de faire respecter les critères et les textes. Il y a l'exécution de ces politiques, et l'ALAC a tout à fait cette prérogative. Ma seule inquiétude pour le moment...j'aimerais qu'on lève la main...est-ce qu'il y a des

personnes qui travaillent également au niveau de WHOIS, du groupe de travail WHOIS?

PARTICIPANTS: Oui.

EVAN LEIBOVITCH: Non, la raison pour laquelle je pose ces questions, c'est que...et s'il y a une grosse polénisation entre les deux. Le WHOIS est un élément essentiel des responsabilités des bureaux d'enregistrement, et pour le WHOIS avoir donc des données qui soient exactes, des contacts, des données des contacts par exemple, des coordonnées exactes.

Donc nous avons la question des communications entre groupes de travail. Et je crois qu'on a deux groupes qui [0:10:46.5 risquent] de travailler en parallèle et à faire un petit peu la même chose et qui doublonnent. Alors, est-ce qu'ils doivent travailler séparément ou pas? À court terme, je dirais oui, ça doit être poursuivi, c'est ma réponse. Mais je suis inquiet des doublons possibles entre nos deux groupes de travail, entre le groupe de WHOIS et notre groupe. Comment pouvons-nous travailler, devons-nous travailler en parallèle? Voilà les questions qui se posent.

HOLLY RAICHE: Les termes de référence peut-être pour le RAA, si on parle de WHOIS, est bien voir quelles sont les données incluses. Si elles sont identifiées comme des problèmes WHOIS, eh bien, on ne va pas les couvrir. Je crois



qu'il n'y a pas seulement des éléments touchant WHOIS, parce qu'il y a une longue liste de problèmes qui sont identifiés et nous allons devoir prioriser ces questions et ces problèmes. Si c'est WHOIS absolument c'est votre groupe qui s'en charge.

Mais il y a également quelque chose de très immédiat à effectuer. Peut-être que c'est le groupe WHOIS qui va le faire ou le nôtre. Il faut qu'on réfléchisse à la conformité, aux critères de conformité lorsqu'on ne peut rien dire, même si le bureau d'enregistrement ne fait pas son travail. C'est un problème, c'est ce qu'a soulevé Garth.

Est-ce que ça doit être véritablement une priorité immédiate de notre groupe? Ou bien, est-ce que cela appartient à WHOIS? Parce que nous avons eu des inquiétudes par rapport au manque de pénalités pour les bureaux d'enregistrement qui ne font pas leur travail. Est-ce que c'est une responsabilité de WHOIS? Est-ce que c'est la nôtre? C'est la question.

EVAN LEIBOVITCH:

Est-ce qu'il faut se pencher dessus?

HOLLY RAICHE:

Oui, un point Evan. Sur le site web on dit...nous...le 3.7.8 je crois que c'est vous qui vous en occupez. Ça c'est une partie de WHOIS.



CARLTON SAMUELS:

Oui, eh bien, Carlton Samuels. Je dirais que 3.7.8 est très important pour les droits et responsabilités des bureaux d'enregistrement. C'est une question de conformité. C'est l'élément qui nous préoccupe le plus, parce qu'on n'a pas le droit de faire respecter ces clauses. On a deux questions à ce niveau. C'est délibérément? Délibérément on ne veut pas être perçu, ICANN ne peut pas être perçu comme un élément de régulation, une institution de régulation? Et je ne crois pas que vous allez obtenir beaucoup de changements sur le 3.7.8. Je crois que c'est un obstacle qu'il faut dépasser. Nous ne sommes pas un organisme de régulation. On peut parler néanmoins de ce qui protège le consommateur, l'utilisateur de l'Internet.

Donc changeons un petit peu de termes. Pensons en ces termes. On est là pour protéger le consommateur, l'utilisateur de l'Internet. Ça a trait aux droits et aux responsabilités des bureaux d'enregistrement. C'est assez clair.

HOLLY RAICHE:

D'accord. Le 3.7.8 est négocié à nouveau, mais les termes de référence pour nous, pour notre groupe, c'est le 378...3.7.8. Deuxièmement, à plus long terme...ce n'est plus un groupe de travail GNSO, maintenant un groupe de travail ALAC.

Ce qui veut dire que...je veux savoir qui va obtenir les courriels et...si vous ne faites pas partie de l'ALAC, je ne veux pas que les e-mails soient obtenus. Donc est-ce qu'on l'on va faire partie du RAA ou pas? Je crois qu'il y a beaucoup de gens qui vont décider de ne plus faire partie de la



liste. Contra a...on va travailler à plus long terme dans le cas de 3.7.8., l'aspect raisonnable, l'aspect de la précision.

Notre première tâche dans ce groupe c'est...3.7.8, la conformité et donc envoyer au conseil d'administration une note indiquant notre inquiétude. Et à plus long terme nous devons avoir un rapport final qui identifie les problèmes qui n'ont jamais été réglés dans le cadre du RAA depuis la première liste du GNSO. Le WHOIS doit clarifier ces termes de référence. Evan Leibovitch, vous avez la parole.

EVAN LEIBOVITCH:

Oui, je veux rebondir sur ce que vous avez dit. Ce n'est plus associé au GNSO, mais maintenant avec ALAC. C'est important. Pourquoi? Parce que l'on va plus loin que les politiques. Ça fait longtemps que l'on répète, qu'il y a beaucoup d'opacité au niveau du processus de négociation.

Alan nous a dit clairement que oui, il y a des rapports qui sont publiés et il y a des commentaires publics. Mais nous avons toujours une situation où il n'y a aucun observateur de la communauté qui soit au courant de ce qui se passe au niveau des négociations. On nous a dit que c'est une négociation commerciale entre un client et un fournisseur. Et je ne suis pas du tout d'accord. Ce n'est pas une explication qui me convient. L'ICANN est une entité publique qui agit pour le public, dans l'intérêt public, pour le service public, et je crois que nous devons comprendre absolument ce qui se passe au niveau des négociations. Et lorsqu'on nous dit que 3.7.8 n'est pas négocié...pourquoi? Qui a pris cette décision? Qui a décidé de ce qui doit être négocié ou pas?

HOLLY RAICHE: Oui, les dames en premier, s'il vous plaît...

CARLTON SAMUELS: Eh, donc je me soumets...

HOLLY RAICHE: Oui, je veux penser à quatre personnes qui peuvent faire beaucoup de ce travail. Je pense à Garth, vous-même Evan, Carlton et moi-même. Je serais prête à écrire, à rédiger quelque chose et très rapidement pour aller voir le conseil d'administration qui a fait un briefing « On vous remercie de ce briefing. Nous avons toujours des inquiétudes pour les points X, Y et Z ». Il s'agira de faire respecter les clauses et les règles. On veut parler de l'opacité, on est inquiet de l'opacité du processus. Olivier...eh bien, le signera. Il ne suit pas, il n'écoute pas.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND: Oui, Holly. Je suis à l'écoute. Je suis tout à fait à l'écoute de ce qui est dit actuellement.

HOLLY RAICHE: Oui, mais Olivier, vous allez devoir signer quelque chose. Eh bien, ce que Cintra va effectuer et je crois que d'autres personnes pourraient venir l'aider pour prendre en compte les problèmes qui ne font pas partie du WHOIS, qui ne font pas partie du 3.7.8. Ce n'est pas facile comme travail.



On a passé déjà un an et demi là-dessus, de longs débats. Mais il faut choisir ce que dans les négociations RAA...ce qui pose toujours problème à ce groupe précis. Nous allons donc demander à Matt de...c'est un groupe de travail ALAC non pas GNSO...les personnes qui ne sont pas du...on ne peut pas...on ne veut pas leur envoyer d'emails...

EVAN LEIBOVITCH: Oui, je veux faire une suggestion, Holly.

HEIDI ULLRICH: Je ne crois pas que vous voulez dire ALAC, vous voulez dire At-Large. Parce que sinon vous restreignez cela à seulement 15 membres du comité consultatif.

EVAN LEIBOVITCH: Mais donc, en y réfléchissant, moi j'irais encore plus loin et je ne...même si les personnes ne sont pas identifiées, je crois qu'il faut rester très ouverts dans notre processus. C'est At-Large, nous définissons l'ordre du jour. Mais si quelqu'un du GNSO, qui n'est pas associé avec At-Large, veut faire partie de nos efforts, moi je crois qu'ils ne doivent pas ne pas recevoir nos emails.

HOLLY RAICHE: Oui, mais ce que nous faisons, c'est de dire que ce groupe est terminé, GNSO. Maintenant, c'est un nouveau groupe qui prend le relais. On peut leur demander: « Est-ce que vous voulez nous joindre? » Et on peut les



inviter, en effet, s'ils veulent continuer à participer, à recevoir les emails, tout a fait. Je suis d'accord avec vous. Quelqu'un comme Michele...mis à part ce qui a été dit hier...je crois que des personnes comme Steve Metalitz, qui s'intéressait beaucoup à la question. Donc demandons aux personnes qui sont sur la liste si elles veulent continuer à participer, recevoir les emails.

EVAN LEIBOVITCH:

L'intention est de dire...ça devient une question pour les utilisateurs finaux de l'Internet de At-Large. Les personnes qui faisaient partie du groupe GNSO peuvent continuer à recevoir les emails, mais ce n'est plus maintenant à l'ordre du jour du GNSO. C'est un effort de At-Large maintenant.

HOLLY RAICHE:

Et pour le personnel, vous n'avez pas à prendre de notes. Je prendrai des notes et je vous les remettrai.

Je dirais non. Je crois que... on me fait taire. Je crois que c'est ce que nous voulions effectuer sérieusement. Nous avons Cintra qui va identifier les termes, les problèmes à long terme. Nous avons une petite équipe qui va travailler aux problèmes immédiats de 3.7.8, l'opacité et la conformité. Et le groupe WHOIS et Carlton, qui est à sa tête, va me dire de me taire peut-être.

CARLTON SAMUELS:

Non. Je ne vais pas vous dire de vous taire. C'est Carlton Samuel ici.



MATT ASHTIANI: Oui, c'est Matt Ashtiani, pour la transcription. Nous avons 5 questions de Graham. Je vais vous les lire. Première question: 3.7.7.9. Ce sont les règles qui doivent être suivies...ce n'est pas une question, excusez-moi, c'est un commentaire. Comment...est-ce que l'on peut passer un ccTLD si on n'est pas au ccNSO dans le cadre de IANA?

CARLTON SAMUELS: Quoi, pardon?

MATT ASHTIANI: Oui, je vais le relire. Comment quelqu'un qui a un nom de domaine mettra un ccTLD, s'ils ne sont pas listés au ccNSO dans le cadre de IANA?

CARLTON SAMUELS: Oui, c'est Carlton Samuels au micro. Je ne comprends pas ce que ça veut dire. Ça ne fait pas de sens pour moi, il faudrait traduire cela. J'ai du mal à comprendre. Je demande donc respectueusement, une clarification sur ce point.

Carlton Samuels. Je voulais parler du RAA et de ses politiques. Ça fait trois ans qu'on entend, que chaque fois qu'on parle de ce contrat RAA on parle des droits des registrants. Et il y a beaucoup de réticence. On nous dit que, le contraire, le RAA ça ne passe pas par un consensus, comme une politique. Si on va un petit peu plus loin et qu'on dit: « Eh bien, dites-moi, quelles parties du RAA sont sujettes aux politiques de



consensus. Il y a des clauses, il faut les identifier ces clauses, qui sont sujettes à un consensus.

Ce sont les clauses de définition qui sont acceptées par consensus. Ça, ce sont des prises de décisions politiques. Moi, je crois que c'est assez inexact. Il me semble qu'il est important d'avoir des déclarations de qui que ce soit pour identifier précisément quelles clauses du RAA sont sujettes à un consensus et sont des politiques. Parce que jusqu'à hier, on nous a donné un raisonnement qui était le suivant. Nous ne voulons pas inclure les membres de la communauté dans les négociations. Même dans la salle ils n'avaient pas le droit d'y rentrer. Il s'agissait là apparemment d'obligations contractuelles entre deux parties, et la communauté ne devait pas être présente. Ça c'est un argument qui est faible, parce que le contrat RAA est l'instrument le plus important qui est à la base de l'ICANN et qui donne une existence à l'ICANN. Si l'ICANN n'existait pas et n'avait pas de contrat avec les bureaux d'enregistrement pour le système des noms de domaine, eh bien il n'y aurait pas de besoin d'existence de l'ICANN. S'il n'y avait pas ce contrat.

Donc je crois que c'est totalement faussé de dire que le contrat RAA n'est pas sujet au consensus et n'est pas une politique qui doit être acceptée par consensus. Et ma suggestion au groupe est que la première chose que nous devons faire en reconstituant ce groupe de travail des droits des registrants c'est de voir quelles sont les clauses du RAA qui ont trait à un consensus, qui peuvent être acceptées par consensus. Merci.



GARTH BRUEN: Oui, je crois que notre président de séance essaie de quitter la salle.

CARLTON SAMUELS: On voit que JJ voulait parler.

JEAN-JACQUES SUBRENAT: Merci. Prenez vos places, s'il vous plaît. Je vais parler. Non, excusez-moi JJ en fait. Je suis né avant que John Jeffries. Mais, monsieur Président d'ALAC, je voudrais faire une déclaration. Prenez note. Lorsque je faisais partie de directeurs d'ICANN deux ou trois membres de directoire auquel j'appartenais...avons traité le processus de révision d'ALAC.

Et ce que j'ai proposé et que la révision...le directeur a accepté fut que le directoire donne le droit de vote à un membre d'ALAC. J'ai parlé d'un acte de foi. C'était qu'on devait donner un nouvel élan aux améliorations que vous aviez faites. Parce qu'ALAC a fait des améliorations, mais que vous aviez besoin davantage de soutien de la part du directoire et on ne pouvait pas remettre notre vote. Et puis on m'a dit qu'ALAC n'était pas aussi efficient ou important que d'autres parties de la communauté.

C'était sur la base de cette déclaration que certains parmi nous ont demandé d'avoir un membre au lieu d'avoir un membre qui votait. Mais entre 0 et 1 c'était mieux d'avoir 1 seul membre qui vote. Et je dis parce que malheureusement, et en tant qu'ancien ambassadeur, je le dis -- c'était malheureux avant l'attaque nucléaire déjà. Et on ne veut pas donner l'image publique des problèmes qu'on a. On devrait régler les

problèmes qu'on a avant les réunions publiques. Où que ce soit que le problème se trouve dans ALLAC.

Donc on ne veut pas procéder de cette façon et on ne veut pas donner l'image du groupe auquel on appartient comme on ne fonctionne pas et peut être comme ayant un manque de consultation et de compréhension par rapport à qui occupe quel rôle. Donc c'est une déclaration un peu grossière en tant qu'elle n'est pas bien rédigée, mais je voulais dire cela, parce que je pense que ça a trait à ce qu'on est en train de discuter.

CARLTON SAMUELS:

Merci JJ. On s'est mis d'accord déjà sur un chemin à suivre, c'était de respecter les droits des registrants. Et on a tous dit qu'on voulait harmoniser le travail qui se fait dans ce groupe de travail et avec le groupe de travail des droits des registrants. Simplement pour pouvoir continuer, il me semble qu'on doit ordonner notre façon de travailler. Et en disant cela, je voudrais conclure cette séance. Merci beaucoup.

